

DANS LES PAS DE JANUSZ KORCZAK

« Vous dites : "C'est fatigant de fréquenter les enfants." Vous avez raison. Vous ajoutez : "Parce qu'il faut se baisser, s'incliner, se courber, se faire tout petit". Là, vous avez tort, ce n'est pas cela qui fatigue le plus, c'est le fait d'être obligé de s'élever, de se mettre sur la pointe des pieds jusqu'à la hauteur de leurs sentiments, pour ne pas les blesser. » Cette célèbre citation ⁽¹⁾, nous la devons au Polonais Janusz Korczak – médecin, éducateur, conteur, poète, journaliste, pédiatre, formateur, homme de radio... – un homme singulier du XIX^e siècle, visionnaire et précurseur de ce qu'allaient devenir les droits de l'enfant au XX^e siècle. Pédagogues, professionnels de l'enfance, bon nombre se réclament de l'héritage de Janusz Korczak et s'inspirent de son action et de sa pensée : permettre aux enfants de s'exprimer, les écouter, les respecter, leur donner des outils pour agir, prendre leur place...

Mais, alors que la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide) a plus de trente ans, faut-il encore s'engager dans les droits de l'enfant ? Et pourquoi y consacrer un ouvrage destiné aux animateurs ?

Même si d'importants progrès ont été faits, toujours est-il que les droits de l'enfant sont encore peu connus par les principaux concernés, les enfants, et les adultes en charge de leur éducation et de leur protection (un adulte sur deux ne peut citer aucun droit de l'enfant). Animateurs, responsables de structures d'animation, de collectivités territoriales, d'associations... cet ouvrage vous est destiné. Vous qui souhaitez connaître et comprendre les droits de l'enfant, les faire découvrir aux jeunes que vous accueillez, et les faire vivre. La Cide trouve toute sa place au cœur de vos projets pédagogiques, leur donne du sens et vous amène à réfléchir à votre pratique et votre posture.

Isabelle Wackener

(1) : Quand je redeviendrai petit, 1925.

SOMMAIRE

LES DROITS DE L'ENFANT À TRAVERS L'HISTOIRE 8

L'ENFANT, D'HIER À AUJOURD'HUI 9

Les figures littéraires	9
La diversité des enfances	10
Le travail des enfants et la scolarisation	10
L'enfance, une suite d'âges segmentés	11
L'enfant individu	11
Les jolies colonies de vacances	12
Le drame de la Seconde Guerre mondiale	12
L'après-guerre	13

FRISE CHRONOLOGIQUE DES DROITS DE L'ENFANT 14

UNE LONGUE HISTOIRE DES DROITS DE L'ENFANT 15

Des individus à part entière	15
Naissance de l'Unicef	15
1979 : l'année de l'enfance	16
La journée des droits de l'enfant	16
Quel est le contenu de la Cide ?	16
L'application de la Cide	17
La synthèse des droits de l'enfant	17

LES DROITS FONDAMENTAUX 20

LA FRANCE EST-ELLE BONNE ÉLÈVE ? 21

L'action institutionnelle	21
La société civile	25

LES DROITS DE L'ENFANT : FAIRE SENS DANS SON QUOTIDIEN 29

Le droit aux loisirs	29
Temps d'animation ou temps libre ?	30
Une question de posture	30
Faire la promotion des droits de l'enfant	31
Éducation positive	31
Des valeurs d'éducation populaire	32

JOUER AVEC LES DROITS DE L'ENFANT : LES FAIRE DÉCOUVRIR ET CONNAÎTRE 33

COMMENT EXPLOITER CES ACTIVITÉS AUTOUR DES DROITS DE L'ENFANT ? 34

Connaître les droits de l'enfant	34
Lors d'une semaine de sensibilisation	35
Lors d'une demi-journée	36
Intégrer les droits à un projet	39
Travailler les compétences psychosociales	39
Donner du sens à une manifestation en lien avec le jeu	39
Un projet de généalogie en ACM	39
Les objectifs de développement durable (ODD)	40
▶ J'ai le droit à l'égalité	41
▶ J'ai le droit d'avoir une identité	44
▶ J'ai le droit de vivre en famille	47
▶ J'ai le droit à la santé	50
▶ J'ai le droit à l'éducation et aux loisirs	53
▶ J'ai le droit à la protection de la vie privée	57
▶ J'ai le droit à une justice adaptée à mon âge	60
▶ J'ai le droit d'être protégé en temps de guerre	63
▶ J'ai le droit d'être protégé contre toute forme de violence	66
▶ J'ai le droit de m'exprimer et d'être entendu sur les questions qui me concernent	69

ORGANISER UN RALLYE DES DROITS DE L'ENFANT 72

Fiche technique	72
Points d'attention	72
Le fil rouge	73
La mise en équipe	73
Le départ et les équipes	73
Le parcours et les stands	74
La feuille de route	74
La proclamation des résultats	74
La conclusion du rallye	74
Le goûter	75
Les épreuves du rallye	75

LE JEU DE L'OIE DES DROITS DE L'ENFANT 79

Matériel	79
Préparation	79
Animation	79

FAIRE VIVRE LE DROIT D'EXPRESSION ET DE PARTICIPATION 87

DES ADULTES À L'ÉCOUTE DES JEUNES 88

Une ouverture d'esprit	88
Un rapport de confiance	89
Avec des adultes	89

LES DÉBATS D'ADOS : UN ESPACE D'EXPRESSION 90

Le thème de la laïcité	91
Un espace de parole nécessaire	92
Les adultes à l'écoute	93

GRAINES DE PHILO : JE PENSE DONC NOUS SOMMES 94

Sensibilisation et formation	95
Sur le terrain	96
Des bénéficiaires à découvrir	97

FAIRE VIVRE LE DROIT D'EXPRESSION 98

Organiser un débat	98
Techniques alternatives pour animer un débat	100
Animer un atelier rap	100
Prise de parole devant tout le monde	103
Évaluation collective	103

S'EXPRIMER AU SEIN DE SA STRUCTURE : UN PREMIER ÉCHELON DE PARTICIPATION 104

Décider de ses temps libres	104
L'expression chez les scouts	105

ÉVASOLEIL : PRENDRE DES DÉCISIONS EN COLO 106

Le goût de l'autre	106
J'y suis donc j'agis	107



© Estelle Perdu

Assemblées quotidiennes	108
Et les animateurs ?	108

DES OUTILS POUR FAVORISER L'EXPRESSION 110

Le temps des avis	110
Le forum	111
Les facteurs-crieurs	113
Les conseils des jeunes	115

PARTICIPER, CELA NE S'IMPROVISE PAS 118

Un nouveau rôle	118
Une nouvelle posture	119

OUVRIR DES ESPACES DE CITOYENNETÉ POUR LES JEUNES 120

Soutenir les collectifs de jeunes	120
Un travail de fond en amont	121
Un levier d'émancipation	121
Le financement des explorations	122
Des inspirations dans les bagages	123

ACCOMPAGNER LE DROIT D'AGIR 124

L'avant : phase de mobilisation et de montage	124
Pendant : phase de déroulement du projet	127
L'après : phase de retour	128

Le  indique les fiches pratiques qui proposent parfois plusieurs activités détaillées.

Une longue histoire des droits de l'enfant

Les droits de l'enfant, c'est un concept qui se développe et se concrétise progressivement à partir du XIX^e siècle, alors qu'auparavant, au XVIII^e siècle, l'enfant est la propriété de ses parents et travaille.

Les premières lois protectrices de l'enfance sont adoptées au XIX^e siècle en matière de travail, de justice et de scolarité. L'idée que l'enfant est un être à protéger apparaît. Le travail des enfants, la justice et la scolarisation sont réglementés par les États : à titre d'exemple, en 1841, en France, il est interdit d'embaucher des enfants de moins de huit ans dans les fabriques de plus de vingt ouvriers. De 1850 à 1867, les communes de plus de cinquante habitants sont tenues d'ouvrir une école de filles. En 1882, la loi Ferry impose l'instruction primaire obligatoire, laïque et gratuite pour les enfants de 6 à 13 ans.

DES INDIVIDUS À PART ENTIÈRE

Le premier Congrès international sur la protection de l'enfance se réunit en 1890 en Belgique. Au XX^e siècle, les enfants deviennent des individus à part entière. En 1913, l'Association internationale pour la protection de l'enfance naît. En 1919, c'est la création par la Société des Nations, à Genève, du Comité de protection de l'enfance.

En 1923, la Britannique Eglantyne Jebb, fondatrice de l'organisation caritative Save the Children ou Union internationale de secours de l'enfant (UISE), rédige une « Déclaration des droits de l'enfant »

(*Children's Charter*) qui en devient « la charte fondamentale ». Cette charte, adoptée le 23 mai 1923 par le comité directeur de l'UISE, proclame en cinq points les principes de base de la protection de l'enfance. Ce sera le brouillon de ce qui deviendra la « Déclaration de Genève sur les droits de l'enfant », adoptée le 26 septembre 1924 par la Société des Nations.

La « Déclaration de Genève » est le premier texte international des droits de l'homme spécifiquement relatif à l'enfant, affirmant pour la première fois l'existence de droits propres aux enfants et la responsabilité des adultes à leurs égards. Ce texte n'a aucune valeur contraignante pour les États parties.

NAISSANCE DE L'UNICEF

En 1945, l'Organisation des Nations unies est créée. Elle reprend en 1946 la « Déclaration de Genève » et crée le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), dont l'un des objectifs est d'encourager « le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous ».

En 1948, les Nations unies adoptent la Déclaration universelle des droits de l'homme qui, à l'article 25, affirme que « la maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales ».

Les droits fondamentaux

Les 54 articles de la Convention internationale des droits de l'enfant peuvent aussi être synthétisés en 12 droits fondamentaux.

LES 12 DROITS FONDAMENTAUX



1 - Le droit à l'égalité.



2 - Le droit d'avoir une identité.



3 - Le droit de vivre en famille.



4 - Le droit à la santé.



5 - Le droit à l'éducation et aux loisirs.



6 - Le droit à la protection de la vie privée.



7 - Le droit à une justice adaptée à son âge.



8 - Le droit d'être protégé en temps de guerre.



9 - Le droit d'être protégé contre toute forme de violence.



10 - Le droit d'être protégé contre toute forme d'exploitation.



11 - Le droit de s'exprimer et d'être entendu sur les questions qui le concernent.



12 - Le droit pour l'enfant en situation de handicap d'être aidé à vivre avec les autres.



TÉLÉCHARGER L’AFFICHE

www.jdanimation.fr/DroitsdelEnfant

TÉLÉCHARGER LA CIDE

bit.ly/DROITSENFANTScide



Comment exploiter ces activités autour des droits de l'enfant ?

Les différentes activités présentées dans ce chapitre peuvent s'adapter à tous les publics. Nous présentons ici comment les intégrer sans difficulté à vos projets et vos journées d'animation.

Les 30 activités que nous proposons en pages 41 à 71 déclinent 10 droits de l'enfant essentiels. Si elles sont destinées à sensibiliser les enfants de 3-6 ans, 6-10 ans et 10-13 ans à leurs droits, elles peuvent aussi s'intégrer à vos projets tout au long de l'année, et leur donner un sens supplémentaire.

Ces activités peuvent être proposées lors d'une semaine à thème « *droits de l'enfant* », une journée, un trimestre, sous forme de rituel (un jour = découverte d'un droit par exemple), sous la forme d'un rallye (p. 72)... Le jeu de l'oie (p. 79) pensé pour des enfants de 9-10 ans est aussi un outil de sensibilisation à programmer lors d'un après-midi ou d'un grand jeu. Ces activités peuvent également très bien être exploitées par l'équipe d'animation de façon autonome ou isolée.

CONNAÎTRE LES DROITS DE L'ENFANT

Chaque activité a été réfléchiée et pensée pour un temps d'animation de plus ou moins une heure, selon l'âge des enfants et le type d'activité. Cette durée variera selon le temps dont vous disposez et de vos besoins d'information et de compréhension.

Il est nécessaire pour l'équipe d'animation, avant de se lancer dans la préparation matérielle, de prendre le temps de bien comprendre ce dont on va parler avec les enfants, c'est-à-dire de les éveiller à la citoyenneté.

Découvrir et s'approprier les droits

Si deux enfants sur trois ne connaissent pas la Cide ou leurs droits, c'est le cas aussi d'un adulte sur deux, et cela peut être le cas de bon nombre d'animateurs, notamment les plus jeunes qui peuvent avoir moins d'expérience et de formation.

Pour chaque activité présentée, des pistes de réflexion et des ressources en ligne (matériel pédagogique, image à décrypter...) sont proposées . Il s'agit pour l'équipe d'animation de bien comprendre le droit présenté, d'autant que certains sujets sont complexes et/ou délicats à aborder (le droit à la protection de la vie privée, le droit d'être protégé contre toute forme de violence pour ne citer qu'eux).

L'association ÉvaSoleil – qui organise des colonies de vacances (p. 106) et forme des équipes d'animation, notamment sur les droits de l'enfant –, pointe (<https://bit.ly/>



J'AI LE DROIT À L'ÉGALITÉ

*Les enfants, quels que soient leur couleur de peau, leur sexe, leur origine...
doivent être traités de la même façon. Le droit à l'égalité
est à relier aux articles 28, 29 et 31 de la Cide.*

POUR LES 3-6 ANS

Durée : 30 min.

Matériel :

- Les représentations des enfants (🖨),
- une plastifieuse,
- des ciseaux.

Préparation

Télécharger les représentations des différents enfants du monde en double exemplaire (🖨). Les plastifier puis les découper en 3 parties en suivant les pointillés.

S'approprier en équipe le droit à l'égalité : chaque enfant a le droit à l'égalité, cela signifie que les pays doivent respecter et protéger ses droits au même titre que ceux des autres enfants. Échanger entre animateurs : dans notre pratique quotidienne, comment vérifions-nous ce droit à l'égalité ? Y a-t-il des manquements ?

Par quoi ce droit à l'égalité de tous les enfants entre eux peut-il se vivre au quotidien ?

Animation

Présenter les différents dessins et inviter les enfants à les commenter : à votre avis, d'où vient cet enfant ? Est-ce un garçon ? Une fille ? À quoi reconnaît-on ses origines, là où il habite ? Etc. Ensuite, distribuer les 5 parties des dessins mélangées et leur demander de reconstituer les personnages.

Si les enfants se trompent, expliquez-leur qu'il existe de multiples combinaisons possibles : « *Nous sommes tous des enfants du monde, nous avons tous la même valeur, les mêmes droits.* » Si les enfants ont reconstitué dans le bon ordre et du premier coup les cinq personnages, on leur montrera que d'autres mélanges sont possibles, dès lors que le personnage a une tête, un tronc, etc.



© Christophe Montagnut

J'AI LE DROIT À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Nul n'a le droit d'intervenir illégalement dans la vie privée des enfants ou celle de leur famille. Le domicile et le courrier des enfants sont protégés par la loi, ainsi que leur honneur et leur réputation. Le droit à la vie privée est en lien avec l'article 16 de la Cide.

POUR LES 3-6 ANS

Durée : 45 min.

Matériel :

- L'album jeunesse *Les petits et les (trop) gros secrets*, de Mylen Vigneault et Maud Roegiers, éd. Alice jeunesse (2021).



Préparation

S'approprier le droit à la vie privée dans la Cide. Il faut aborder ce thème avec beaucoup de vigilance (vie privée, secret...) pour ne pas s'immiscer dans la vie privée des enfants. Même très jeunes, ils ont leur jardin secret.

Cette activité aborde le thème du secret (« *Qu'est-ce qu'un secret ? Doit-on le garder pour soi ? Doit-on en parler aux autres ?* ») en s'appuyant sur un album poétique qui éveille les tout-petits à cette notion. Cet ouvrage permet de distinguer différents types de secrets : le secret bulle qui fait rêver, le secret brique bien trop lourd à porter, le secret chanson, l'amer secret citron, le secret poison,

ARTICLE 16 : PROTECTION À LA VIE PRIVÉE

« *L'enfant a le droit d'être protégé contre toute immixtion dans sa vie privée, sa famille, son domicile et sa correspondance, et contre les atteintes illégales à son honneur.* »

le secret canon... Tous les types de secrets sont expliqués avec des mots simples et sont très bien imagés, de manière à ce que l'enfant comprenne bien de quoi l'on parle : le secret papillon qui rend le cœur léger par exemple. La lecture de l'album permet de comprendre que chacun a droit à avoir un jardin secret, mais que les enfants peuvent parfois ne pas pouvoir garder un secret trop lourd (violences, brimades, vie familiale complexe...).

Créer une mascotte, le petit singe, qui vous suivra tout au long de la lecture de l'album.

Si vous n'avez pas la possibilité d'acheter cet album, l'équipe optera pour l'activité décrite à la page 76.

Animation

Introduire la thématique en questionnant les enfants : « *Avez-vous des secrets ? Vous savez ce que c'est un secret ? C'est quelque chose qu'on ne veut pas, que l'on n'a pas envie de raconter. Cet album va en parler. Il a pour titre : Les petits et les (trop) gros secrets* ».

Introduire et clore la lecture avec la chanson de Philippe Roussel intitulée *Si le loup avait un secret* (<https://bit.ly/DROITSENFANTSprivee00>). Reprendre en chœur le refrain : « *Un secret c'est un secret / Faut savoir être discret / Un secret c'est un secret / Faut savoir être discret.* »

Lire l'album en modulant sa voix au fil des pages afin de bien différencier les secrets (secret-bulle, léger, secret-brique, dur, secret-chanson, chanter...). Puis faire découvrir aux enfants les différents types de secrets évoqués, à l'aide d'indices : des bulles de savon, une brique, un



FAIRE VIVRE LE DROIT D'EXPRESSION

Donner la parole aux jeunes nécessite l'emploi d'outils éprouvés sur le terrain, et assez flexibles pour que chaque animateur puisse les adapter à son environnement et son public. En voici des exemples pour faciliter l'expression de tous.

ORGANISER UN DÉBAT

Source : Les Petits débrouillards – Léo Lagrange

Échanger, donner son point de vue, argumenter, écouter l'autre... Le débat a mille et une vertus et ouvre les jeunes à l'expérience de la citoyenneté, tout en leur permettant de s'exprimer.

Préparer le débat

Avant de débattre, clarifier entre animateurs certaines notions qui peuvent être complexes pour les jeunes. Ceux-ci seront plus à l'aise pour comprendre les enjeux et être partie prenante de la discussion.

Avant de débattre

Tout débat mérite un cadre clair et accepté de tous. Établir quelques règles de bon fonctionnement dès le début de la séance : inviter les jeunes à exprimer ce qui leur semble essentiel pour le bon déroulement d'un débat ; noter toutes les propositions et ajouter, si besoin, des éléments complémentaires. Mettre en place un cadre bienveillant : respecter la parole de l'autre, accepter de ne pas être d'accord, ne pas se moquer, écouter sans couper la parole, ne viser personne, etc. Il est interdit d'avoir

des propos injurieux ou diffamatoires, de blesser une autre personne ou de se faire du mal à soi-même. Tout le monde a le droit d'exprimer son avis et de poser des questions. Il n'y a pas de réponse toute faite. Parfois, on apprend même à remettre en question ses points de vue.

Réunir les jeunes en cercle, chacun pouvant voir tous les autres.

L'animateur du débat

Il est le « maître des échanges » et veille au cadre de répartition de la parole afin d'assurer le bon déroulement du débat. Il s'assure que chaque personne puisse s'exprimer librement. Il équilibre les prises de parole pour permettre à tout le monde de trouver sa place. Il prend en compte et respecte l'ordre des demandes de prise de parole. Il distribue la parole à l'aide de différentes méthodes (bâton de la parole, tickets de parole, patate chaude, etc.). Il reformule les échanges pour s'assurer que tout le monde a bien compris les propos des intervenants.

Lancer le débat

Proposer aux jeunes un temps de sensibilisation au thème abordé en s'appuyant sur un livre, une vidéo, un brainstorming, un

Évasoleil : prendre des décisions en colo

L'association Évasoleil organise depuis 12 ans des colos où les équipes d'animation réfléchissent à des dispositifs pédagogiques qui permettent aux jeunes de prendre les décisions qui les concernent et d'organiser collectivement leurs vacances. Elle nous explique comment.

Installée il y a 12 ans à Montalivet, en Gironde, la principale colo d'Évasoleil se situe à quelques centaines de mètres de l'océan dans un centre de vacances associatif. Cette colo accueille entre 80 et 130 jeunes âgés de 6 à 17 ans par semaine, tout l'été, répartis en quatre groupes d'âge. Chacun possède un fonctionnement adapté et un espace distinct constitué de chalets pour les chambres, de salles d'activités en bois et d'un décor se mariant parfaitement à la pinède qui borde la colo. Le public vient aussi bien de milieux aisés que de milieux populaires et quelques



La principale colo d'Évasoleil est située à Montalivet, à quelques encablures de l'océan.

jeunes sont accueillis gratuitement grâce à un partenariat créé avec le centre social Intermèdes. Chaque année, une vingtaine de nationalités sont représentées : ce sont des enfants de toute la France et d'ailleurs qui se rejoignent dans ce tiers-lieu, dans cet espace qui appartient aux groupes et qui s'inscrit dans une continuité.

Les participants (adultes comme enfants) ne se renouvellent jamais complètement ; certains d'entre eux reviennent d'une année à l'autre et des jeunes s'inscrivent pour une, deux voire trois semaines. Ainsi, le projet ne recommence jamais ; au contraire, il est façonné, il évolue et grandit saison après saison. Il est donc le fruit de milliers d'enfants et d'adultes volontaires ou bénévoles qui y ont participé depuis 12 ans. Les décisions prises sont pensées au-delà de soi et du présent puisqu'elles impliquent les suivants, celles et ceux qui prendront le train en marche.

LE GOÛT DE L'AUTRE

Évasoleil, c'est une petite fabrique de société où chacun prend sa place, exprime ses envies, ses sensibilités, ses besoins, et écoute ceux des autres. À l'entrée du village se trouve l'accueil, lieu de rencontre des jeunes, des familles et des animateurs. C'est